

TROUVER UN LOGEMENT

LOCATION :

Studapart

<http://housing.univ-tln.fr>



Plateforme exclusive aux étudiants de
l'université de Toulon

Maison de l'étudiant à Toulon

Appelez, envoyez un mail ou rendez-vous
sur place

7 rue de la glacière - Place Baboulène –
83000 Toulon.

Tél. : 04.83.16.65.20

Email : maisonetudiant@mairie-toulon.fr

Offre de location mise à jour
régulièrement

Résidences universitaires



Résidences CROUS

Logements dédiés aux étudiants à faibles
revenus

messervices.etudiant.gouv.fr

ET

<https://www.lokaviz.fr/>

(Faire sa demande entre le 13 mars et le
31 mai, places limitées)

Loyers avantageux et à proximité des
campus

Résidences privées

<http://www.LocService.fr>

Dépôt d'une candidature selon vos
critères.

<https://logement.studyrama.com/>
annuaire de logement

Les propriétaires reviennent vers vous
si leur offres peuvent vous convenir

COLOCATION :

Offres de colocation

www.colocater.com

offre de chambres en colocation

Beaucoup d'offres

<https://www.lacartedescolocs.fr/>

offre de colocation

Visuel direct sur la localisation des
logements



Colocation solidaire

www.ensemble2generations.fr

Ce site offre la possibilité d'obtenir un
logement en colocation avec un sénior à
moindre coût. En échange l'étudiant rend
service aux séniors

Loyers avantageux

INFORMATIONS UTILES

DOCUMENTS À FOURNIR POUR UN DOSSIER LOCATAIRE (À AVOIR SUR UNE CLÉ USB, EN LIGNE OU IMPRIMÉ)

- 1) Pièce d'identité
- 2) Justificatif de situation (carte étudiante, contrat de travail)
- 3) Justificatifs de domicile (quittance de loyer, attestation d'hébergement en cours)
- 4) **Justificatif de ressources de votre garant (votre Visale (<https://www.visale.fr/>) ou l'avis d'imposition de votre garant)**



Guide garant Visale

Vous pouvez regrouper tous vos documents ici : (www.dossierfacile.fr)

*Garant = personne qui se porte caution ou garant en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler (Visale peut vous aider à cela)

CHECK-LIST DES FORMALITÉS AVANT/APRÈS L'EMMÉNAGEMENT

Avant l'emménagement :

- Souscrire une assurance habitation obligatoire
- Dresser l'état des lieux entrée avec l'agence immobilière, le propriétaire ou le bailleur
- Fournir le justificatif de l'assurance habitation
- Etablir un contrat auprès des fournisseurs obligatoire (gaz, eau, électricité) de votre choix
- **Demande de l'allocation CAF (<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches>)**

Après l'emménagement :

- Envoyer votre préavis de départ par courrier en recommandé avec accusé de réception (1 à 2 mois avant)
 - Résiliation d'une assurance habitation obligatoire
 - Dresser l'état des lieux sortie avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur
- Si la validité de votre titre de séjour est supérieure à un an, pensez à faire votre changement d'adresse.*

Comparateurs d'assurances : Les furets, Le Lynx



Guide pour l'Assurance habitation



Guide pour la CAF

Pour toutes difficultés dans la recherche et aboutissement :

Demandez de l'aide à l'International Welcome Desk à la Direction Des Relations Internationales

Bâtiment Le Béal 2eme étage du Lundi au vendredi 8h-12h et de 13h-17h

Mail : international@univ-tln.fr